

Le vingt et deux soixante trois et le premier jour du mois
de Janvier l'an mil sept cent soixante trois et le premier jour du mois
de Janvier j'ay donné la fe de Baye aux communiés de
Bedachan Pagnyse a marie bedachan fille légitime & naturelle a Jean
bedachan et Suzanne pietard ces deux communiés habitan
de cette paroisse née le dixième du mois de Janvier j'ay pris tout suffisant
et la maine au moins d'interesse tous habitans de cette
paroisse en foy de 1777 signé Lassalle Jr

J pietard

Le vingt et deux soixante trois et le premier jour du mois
de Janvier j'ay donné la fe de Baye aux communiés de